

# FOIRE AUX QUESTIONS



**MSA Sud Champagne**

www.msa10

RECHERCHER Ok

Accessibilité | Contact | Lettre d'info

La MSA vous accompagne | Santé, famille, retraite | Action Sociale | Entreprises | Santé Sécurité au travail | Professionnels de santé

**Connectez-vous à votre espace privé MSA**

Identifiant:   
Mot de passe:  **OK**

Inscription  
Mot de passe oublié  
Aide

Nouveau : connectez-vous avec **Service Public** **CONNEXION** → En savoir plus

**La MSA vous accompagne**

- Changement de numéro de téléphone des agences**  
Les numéros de téléphone des agences ont changé depuis fin février.
- Accueil à la MSA Sud Champagne**  
Adresses, horaires et numéros de téléphone
- Développement durable, la MSA s'engage**  
Responsabilité, solidarité, citoyenneté.
- Votre espace Internet privé**  
Tous vos services en ligne, comme vous le voulez, quand vous le voulez.

**Action sociale**

- Les prestations extra légoles de la MSA Sud Champagne pour 2011**  
Quelle que soit votre situation familiale, la MSA Sud Champagne peut vous aider.
- Le concept**  
Un Contrat de Développement Social sur les Territoires : qu'est-ce que c'est ?

**Santé sécurité au travail**

- Phyt'attitude : signalez-nous vos symptômes**  
Maux de tête, nausées, irritations...
- Les sites Internet Santé et sécurité au travail**  
Une sélection de sites ressources sur la santé et la sécurité au travail.
- Le risque Chute de toit**  
Intervenir sur une toiture est un chantier dangereux.
- Aide à l'évaluation des risques chimiques**  
Dans le cadre de l'aide à l'élaboration du document unique.

**Santé Famille Retraite**

- Vos droits**
- Déclarer une séparation ou un divorce**  
Votre situation change, informez rapidement votre MSA.
- Déclarer un décès à la MSA**  
Décès d'un proche ou de votre conjoint : droits et démarches.
- Déclarer une naissance ou une adoption à la MSA**  
L'arrivée d'un enfant dans votre foyer doit être signalée à la MSA.
- Déclarer un mariage, un PACS, une union libre**  
Tout changement de situation peut avoir un impact sur vos prestations.

**Entreprises**

- Le conjoint collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole**  
Vous exercez une activité professionnelle régulière sur l'exploitation de votre conjoint ?
- Les cotisations sur salaires au 1er avril 2011**  
Taux de cotisations sur salaires au 1er avril 2011 pour l'Aube et la Haute-Marne
- Simulation de calcul de la réduction dégressive Fillon (RDF) annualisée**  
Simulation de la réduction dégressive Fillon annualisée

Plan du site | Lettre d'information | Ecrire au Webmaster | page d'accueil | Infos légales | flux RSS **MSA**

© MSA Sud Champagne - Tous droits réservés

# Sommaire

FOIRE AUX QUESTIONS.....	3
1 - Comment déclarer un contrat vendanges ?.....	3
2 - Mon vendangeur a plus de 65 ans. Comment le déclarer pour bénéficier de l'exonération de l'Assurance Chômage ?.....	3
3 - Je n'ai pas le numéro de Sécurité Sociale du vendangeur. Comment déclarer mon salarié sur l'écran SALARIE ?.....	3
4 - J'ai le numéro de Sécurité Sociale du père ou de la mère ou du conjoint(e) du vendangeur. Comment déclarer mon salarié sur l'écran SALARIE ?.....	4
5 - Mon vendangeur est de nationalité étrangère. Comment déclarer mon salarié sur l'écran SALARIE ?.....	4
6 - Mon vendangeur travaille à la tâche. Comment le déclarer et rédiger correctement le contrat de travail ?.....	4
7 - Mon vendangeur perçoit une rémunération exclusivement en nature. Comment le déclarer ?.....	5
8 - Mon vendangeur travaille la nuit et/ou le dimanche et perçoit une majoration de salaire. Comment déclarer cette rémunération majorée ?.....	5
9 - Comment saisir des heures supplémentaires ?.....	5
10 - Comment déclarer des prestations en nature ?.....	6
11 - Comment saisir une adresse pour un vendangeur « sans domicile fixe » ?.....	6
12 - Comment saisir des heures majorées du dimanche avec des heures supplémentaires ?.....	6
13 – Mon vendangeur a une rémunération dépassant le plafond de Sécurité Sociale. Quel taux de cotisations utiliser ?.....	6
14 – Comment déclarer « l'impôt retenu à la source » pour un vendangeur domicilié fiscalement hors de France ?.....	7

# FOIRE AUX QUESTIONS.

## **1 - Comment déclarer un contrat vendanges ?**

Lors de l'embauche et sur le premier écran de saisie, ne pas oublier de sélectionner l'activité *VENDANGES (Contrat Vendanges)* dans la liste déroulante.

## **2 - Mon vendangeur a plus de 65 ans. Comment le déclarer pour bénéficier de l'exonération de l'Assurance Chômage ?**

Lors de la saisie du premier écran (**EMPLOYEUR**), sélectionner l'activité suivante :  
*VENDANGES (Contrat vendanges – salarié + 65 ans)*.

## **3 - Je n'ai pas le numéro de Sécurité Sociale du vendangeur. Comment déclarer mon salarié sur l'écran **SALARIE** ?**

Dans ce cas, ne pas renseigner le numéro de Sécurité Sociale, mais l'état civil complet :

- Nom de naissance (et marital, le cas échéant)
- Prénom
- Date de naissance
- Lieu de naissance (Département et commune)
- Sexe
- Nationalité

#### **4 - J'ai le numéro de Sécurité Sociale du père ou de la mère ou du conjoint(e) du vendangeur. Comment déclarer mon salarié sur l'écran SALARIE ?**

Ne pas saisir le numéro de Sécurité Sociale si celui-ci ne correspond pas exactement au salarié.

Dans ce cas, ne pas renseigner le numéro de Sécurité Sociale, mais l'état civil complet :

- Nom de naissance (et marital, le cas échéant)
- Prénom
- Date de naissance
- Lieu de naissance (Département et commune)
- Sexe
- Nationalité

#### **5 - Mon vendangeur est de nationalité étrangère. Comment déclarer mon salarié sur l'écran SALARIE ?**

Outre l'état civil complet à renseigner, il faut :

- sélectionner le département de naissance : [999-ETRANGER](#)
- indiquer le pays de naissance dans la case [Commune, pays de naissance](#)
- sélectionner la nationalité correspondante dans la liste déroulante [Nationalité](#)
- choisir le document précisant l'autorisation de travail si la nationalité l'exige dans la liste déroulante [Titre de Travail : Type](#) : et le numéro du document dans la case [Numéro](#)
- toper, le cas échéant, l'option [Le salarié est domicilié fiscalement à l'étranger](#)

Attention, ne pas oublier la retenue fiscale à renseigner sur la case [Autres déductions](#) de la partie bulletin de salaire.

#### **6 - Mon vendangeur travaille à la tâche. Comment le déclarer et rédiger correctement le contrat de travail ?**

Sur l'écran **Contrat à Durée Déterminée (CDD)**, cocher le top [Rémunération à la tâche](#) situé en bas de l'écran. Ainsi, vous accéderez à l'écran [Additif au contrat](#). Sur celui-ci vous pouvez :

- soit ajouter une tâche en cliquant sur [Ajouter une tâche](#)
- soit sélectionner une tâche préalablement saisie.

## 7 - Mon vendangeur perçoit une rémunération exclusivement en nature. Comment le déclarer ?

Le TESA par internet n'est pas adapté à ce type de rémunération. Nous vous conseillons d'utiliser le TESA papier disponible auprès de nos services.

## 8 - Mon vendangeur travaille la nuit et/ou le dimanche et perçoit une majoration de salaire. Comment déclarer cette rémunération majorée ?

Si ces heures majorées pour travail de nuit et/ou de dimanche n'incluent pas des heures supplémentaires, alors vous devez remplir les cases des rémunérations **Heures normales Tarif horaire 2** à droite des cases liées aux heures normales. Sinon, veuillez vous reporter à la question 12.

Heures normales :      Nombre      Tarif horaire 1

--	--

Heures normales :      Nombre      Tarif horaire 2

--	--

## 9 - Comment saisir des heures supplémentaires ?

Indiquer dans les colonnes en dessous des heures normales :

- le nombre d'heures supplémentaires/complémentaires,
- le taux de majoration des heures. ATTENTION : si majoration de 25 %, indiquer juste le chiffre 25 dans la case *Taux Majoré*,
- la rémunération horaire correspondante (exemple : 9,20 € + 25 % = 11,50 €)

### Heures Sup./Compl.

8 premières heures :

Au delà des 8 premières heures :

	Nombre	Taux majoré	Tarif horaire HS1
8 premières heures :	8.00	25.00	11.50
Au delà des 8 premières heures :	2.00	50.00	13.80

## **10 - Comment déclarer des prestations en nature ?**

Sur l'écran [Eléments de Rémunération](#), indiquer les prestations en nature sur les deux champs suivants :

- [Rémunération complémentaire](#), préciser le libellé de la prestation ainsi que son montant total.
- [Prestations en nature 1](#), indiquer le nombre de prestations fournies et le montant unitaire. (exemple : 10 repas à 8,57 €)

Une seconde ligne Prestations en nature vous permet de renseigner une autre catégorie de prestations.

## **11 - Comment saisir une adresse pour un vendangeur « sans domicile fixe » ?**

Ne pas indiquer le nom de la rue mais saisir les données suivantes :

- [Code postal](#) : 99999
- [Ville](#) : SDF

## **12 - Comment saisir des heures majorées du dimanche avec des heures supplémentaires ?**

En cas d'heures supplémentaires réalisées le dimanche, les heures majorées du dimanche seront défiscalisées (mesure exceptionnelle pour la campagne des vendanges). Par conséquent, ces heures supplémentaires du dimanche sont à saisir dans les cases [heures supplémentaires](#).

## **13 – Mon vendangeur a une rémunération dépassant le plafond de Sécurité Sociale. Quel taux de cotisations utiliser ?**

Ne rien faire !

Sur l'écran des taux de cotisations (voir ci-dessous), une information précise les taux qui seront utilisés lors de la réalisation **automatique** du bulletin de salaire. Ce calcul s'effectue uniquement pour les contrats vendanges avec la demande d'exonération de « travailleur occasionnel ».

## Taux en vigueur

Lié à la déclaration préalable d'embauche N° 20E415652 envoyée le 11/07/2011 à 10:17  
Concernant le salarié **seka teur** (né(e) le 01/01/1980)

Les champs suivis du symbole \* sont obligatoires.

Le SMIC horaire brut est de **9.00** Euros au **01/01/2011**

Nature d'activité :

[\\* Consulter les taux en vigueur](#)

Taux Indemnités de fin de contrat :

% au

Taux Indemnités de congés payés \* :

% au

Taux cotisations maladie, vieillesse, ... \* :

% au

Le taux d'exonération des cotisations salariales lié au contrat vendanges de **7.500** % au **01/01/2006** sera déduit automatiquement lors de l'établissement du bulletin de salaire (salarié domicilié en France)

Taux CRDS et CSG non déductible \* :

% au

**Vous avez déclaré un contrat vendange pour votre salarié. Des taux spécifiques sont à appliquer si les rémunérations sont hors plafond (cliquez sur ce lien "Aide" pour plus d'informations).**

**Important :** Si vous avez déjà saisi un bulletin de salaire pour cette même déclaration d'embauche, aucune régularisation ne sera effectuée concernant les rémunérations hors plafond de votre salarié.

Taux de cotisations maladie, vieillesse, ... (hors plafond) \* :  % au 01/01/2011

Taux de réajustement (hors plafond) \* :  % au 01/01/2011

## 14 – Comment déclarer « l'impôt retenu à la source » pour un vendangeur domicilié fiscalement hors de France ?

Calculer et déclarer l'impôt dans la case [Autres déductions](#) du bulletin de salaire.